

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**Séance du 10 avril 2015  
(convocation du 3 avril 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Mariik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00  
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10  
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie  
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00  
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00  
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00  
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30  
M. LOTHAIRES Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45  
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00  
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

**EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics Refuges périurbains de Bordeaux Métropole - Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence - Autorisation de signature - Décision**

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'œuvre dite des Refuges périurbains a été lancée en 2010 à l'initiative conjointe de la Biennale panOramas et de l'association Bruit du Frigo, avec la pose d'une première pièce, *le Nuage* à Lormont. En 2012, les *Guetteurs* à Bègles, ainsi que la *Belle étoile* à Floirac et *le Hamac* à Gradignan ont été installés.

Cette expérience artistique proposée dans le cadre d'un tourisme de proximité est une "itinérance d'agglomération" qui s'est prolongée en 2013 par la création de deux nouveaux refuges, à savoir le *Tronc Creux* à Pessac et la *Vouivre* à Ambès.

Après trois ans d'expérimentation, cette œuvre a vocation à prendre sa forme définitive à travers la réalisation de nouveaux refuges pour compléter l'œuvre.

Par délibération n°2014/0535 du 26 septembre 2014, la Communauté urbaine, devenue Bordeaux Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 a approuvé la poursuite de la réalisation de l'œuvre en recourant à la passation d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article 35 II 8 du code des marchés publics, avec les concepteurs des six premiers refuges.

Ce projet, estimé à 540 000 € TTC, prévoyait :

- L'élaboration d'un répertoire des sites susceptibles d'accueillir les refuges de façon pérenne et durable ;
- D'assurer un commissariat général de l'œuvre ;
- De concevoir, réaliser et installer six nouveaux refuges ;
- De réhabiliter trois refuges existants (Le Nuage, Le Hamac et La Belle Etoile) ;
- D'assurer les réparations afin de garantir la sécurité des personnes et de permettre l'ouverture au public.

Le cahier des charges a été adressé au groupement Bruit du Frigo/Zébra 3 le 27 novembre 2014. Ce dernier a remis une première offre le 10 décembre 2014 pour un montant supérieur à l'estimation.

Dans le cadre des négociations, il est apparu que pour respecter l'enveloppe budgétaire allouée et validée par le conseil dans la délibération du 26 septembre 2014, il fallait revoir à la marge le cahier des charges en prévoyant la création de cinq nouveaux refuges (au lieu de six) et la réhabilitation de quatre refuges existants (au lieu de trois avec le rajout des Guetteurs).

Le groupement Bruit du Frigo/Zébra 3 a remis son offre finale le 26 février 2015 sur la base de ces nouveaux éléments pour un montant de 540 000 € net de taxes.

La commission d'appel d'offres, réunie le 27 mars 2015, a décidé d'attribuer le marché correspondant au groupement Bruit du Frigo/Zébra 3, pour un montant de 540 000 € net de taxes. La durée du marché sera de trois ans.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser M. le Président à signer le marché avec le groupement Bruit du Frigo/Zébra 3, pour un montant de 540 000 € net de taxes
- d'autoriser M. le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5215-20-1 code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics, et notamment son article 35- II- 8,

**VU** la délibération du Conseil de Communauté n°2014/0535 du 26 septembre 2014,

**VU** la décision de la commission d'appel d'offres en date du 27 mars 2015 attribuant le marché au groupement Bruit du frigo/Zébra 3.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** : que par sa décision en date du 27 mars 2015 la commission d'appel d'offres a attribué le marché de conception, fabrication, installation, commissariat général, réhabilitation et réparations d'urgence de l'œuvre Refuges périurbains au groupement Bruit du Frigo/Zébra 3.

**DECIDE :**

**Article 1**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché de conception, fabrication, installation, commissariat général, réhabilitation et réparations d'urgence de l'œuvre Refuges périurbains avec le groupement Bruit du Frigo/Zébra 3, pour un montant de 540 000 € net de taxes.

**Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

**Article 3 :**

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget inscrit au budget principal de l'exercice en cours, Programme 05P107 – Opération 05P107O004 – Chapitre 21, article 2168 fonction 324.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Conseiller délégué,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
13 AVRIL 2015

PUBLIÉ LE : 13 AVRIL 2015

M. MICHEL HERITIE